

SAUVEGARDE DES TERRES COMMINGEOISES FACE AUX PROJETS D'AGRIVOLTAÏSME

13 novembre 2023

Face à l'émergence récente d'une **quinzaine de projets de parcs agrivoltaïques** sur le secteur Nord du Comminges, un groupe d'habitants des villages d'Aurignac, Boussan, Aulon, Latoue, Samouillan, Lussan-Adeilhac, Alan, Larroque, etc. se constitue et se structure à travers une **association** en cours de création pour informer l'ensemble des citoyens du territoire de l'existence de ces projets qui artificialiseraient au moins **350 hectares**.

► Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

L'agrivoltaïsme consiste à installer sur des parcelles agricoles une **activité secondaire de production d'énergie** à travers la construction de rangées de panneaux solaires reposant sur des piliers métalliques de 2 à 4 mètres de haut. Ainsi, un parc de 10 hectares compte 15000 panneaux importés de Chine. Si la **loi sur l'accélération des énergies renouvelables (AER)** du 10 mars 2023 précise que l'activité agricole doit rester l'activité principale, dans les faits, cet équilibre est rompu puisque la production énergétique génère des **revenus bien supérieurs** sous la forme de loyers pour le propriétaire et de redevances pour la commune, l'intercommunalité, le département et la Chambre d'agriculture.

Dans le cadre de cette loi, les communes sont sollicitées par l'Etat pour définir des **zones d'accélération (ZADER)** favorables à des projets d'énergies renouvelables, si elles en souhaitent, d'ici la fin de l'année et après concertation auprès du public. Les friches, parkings et toitures doivent être ciblés en priorité et **suffiraient à la transition énergétique par les énergies solaires**, sans recourir à l'agrivoltaïsme.

► Impacts économiques et écologiques

Notre association demande **l'abandon de ces projets de centrales** pour préserver la vocation agricole des terres commingeoises, participant de la souveraineté alimentaire territoriale, et sauvegarder d'un enlaidissement progressif nos coteaux, richesse du paysage commingeois et de l'économie locale. De telles centrales figent le paysage et les saisons pour les quarante ans à venir, **le "massacre" comme le déclare Hervé Morin, président de la Région Normandie** qui en a interdit l'implantation sur son territoire depuis mai 2023. Ces parcs solaires impacteraient aussi négativement la **biodiversité**, maillon essentiel de la sauvegarde de la planète. Enfin, ils dévaluent les efforts faits par les communes pour renforcer leur **attrait touristique**.

Le syndicat national des **Jeunes Agriculteurs** s'alarme des conséquences d'une inégalité de revenus entre agriculteurs et d'une spéculation sur les terres agricoles. **286 organisations** en France s'opposent aux centrales agrivoltaïques dans une tribune publiée sur Mediapart.fr en septembre : "Photovoltaïque sur des terres naturelles, agricoles ou forestières : nous ne tomberons pas dans le panneau !"



► L'agrivoltaïsme ovin et bovin, un modèle dangereux

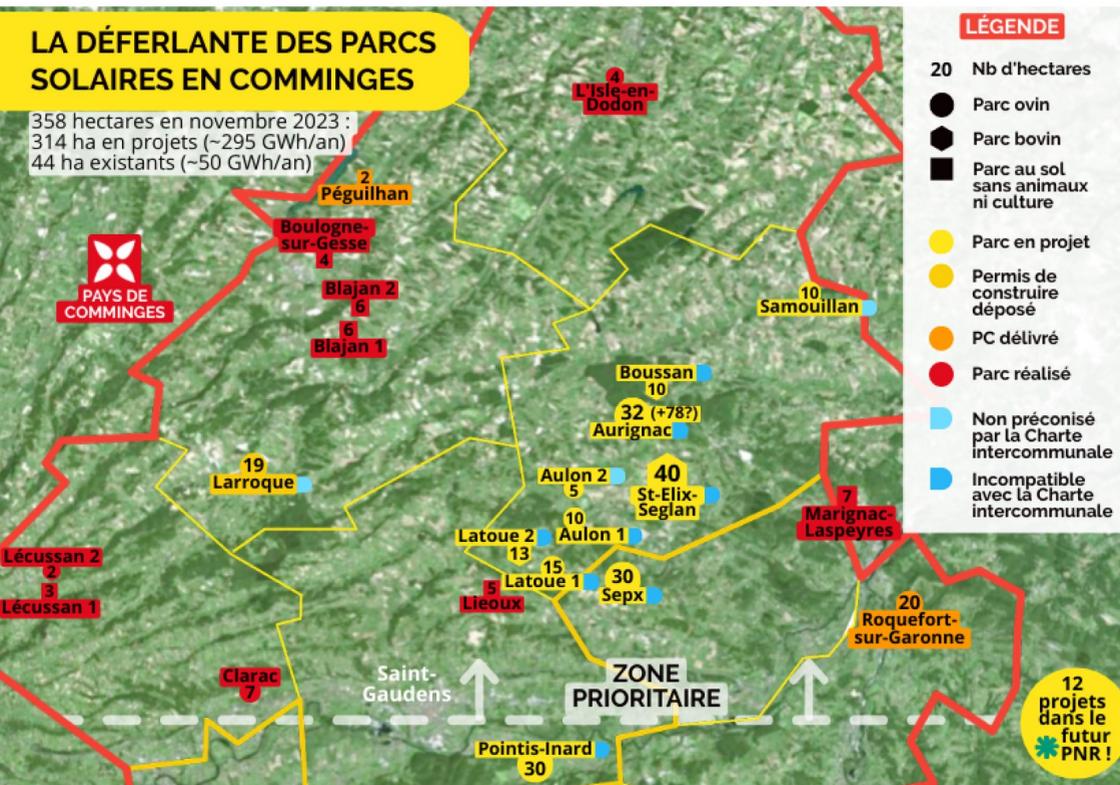
En Comminges, ces projets s'installeraient sur des terres fertiles, pâturées essentiellement par des moutons et parfois des vaches. Les **études scientifiques menées par l'INRAE et l'ADEME** ont conclu à l'**inadaptation de ces parcs ovins ou bovins** aux enjeux de production agricole avec une baisse des rendements et des cheptels. Ces parcs sont **incompatibles avec une production agricole normale, rentable et durable**. L'agriculture y devient symbolique : ce sont « **les brebis alibis** ». En outre, ces parcs sont mal adaptés aux animaux avec des risques électriques (électro-sensibilité, électrocution), de dégradation des installations et de surveillance car ils sont souvent éloignés des exploitants qui ne veulent pas de parcs devant chez eux.

► Vouloir dénaturer : incohérence avec les orientations territoriales et européennes

Une majorité de des projets industriels serait installée dans le périmètre du **futur Parc Naturel Régional Comminges Barousse Pyrénées**, qui verra le jour en 2026, et ne respecterait pas le **SCOT du Pays Comminges Pyrénées**, la **charte sur les parcs photovoltaïques** de la Communauté de Communes Cœur & Coteaux Comminges et la **loi de l'UE sur la restauration de la biodiversité** qui veut renaturer 90% des terres d'ici 2050.

LA DÉFERLANTE DES PARCS SOLAIRES EN COMMINGES

358 hectares en novembre 2023 :
314 ha en projets (~295 GWh/an)
44 ha existants (~50 GWh/an)



► Nous contacter et nous rejoindre

Pour avoir des **renseignements** sur ces projets, **rejoindre** notre association ou **nous informer** de nouveaux projets, contactez-nous à terrescommingeoises@gmail.com.